

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2023-0236 Séance du Conseil : 16 OCTOBRE 2023
APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE CARBURANT TOUS TYPES POUR LA CC ACVI	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 octobre 2023, au Centre Culturel située Place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Aimé ALBERTY, Isabelle MORESCHI donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Guy LLOBET, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY.

Étaient absents :

Marie-Clémentine HERRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°DL2020-0275 du 23 octobre 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'attribution du marché de fourniture de carburants tous types pour la Communauté de communes pour une durée de trois ans.

Au demeurant, ce marché arrivant à son terme fin octobre 2023, un accord-cadre, à bons de commande, avec minimum et maximum, passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique a été lancé le 28 juin 2023.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 16 octobre 2023, a fait le choix de retenir pour les lots suivants :

- Lot 1 Fourniture de carburants pour les véhicules stationnant sur le site d'Argelès-sur-Mer

L'offre de la société DYNEFF SAS domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept-1300 Avenue Albert Einstein - CS 76033 – à Montpellier (34 060) ; pour un montant mini de 150 000.00-€-HT et maxi de 475 000.00-€-HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Lot 2 Fourniture de carburants pour le site de stationnement de Port-Vendres

Ce lot n'a pas eu de réponse, il a été proposé à la Commission d'Appel d'Offres de déclarer ce lot comme infructueux et de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence (article R2122-2 du Code de la Commande Publique).

- Lot 3 Fourniture de carburants pour le site de stationnement d'Elne

L'offre de la société DYNEFF SAS domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept-1300 Avenue Albert Einstein - CS 76033 – à Montpellier (34 060) ; pour un montant mini de 20 000.00-€-HT et maxi de 65 000.00-€-HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

- Lot 4 Fourniture de combustibles pour les véhicules et matériels de la CC ACVI

L'offre de la société DYNEFF SAS domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept-1300 Avenue Albert Einstein - CS 76033 – à Montpellier (34 060) ; pour un montant mini de 5 000.00-€-HT et maxi de 15 000.00-€-HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

Ainsi, au vu de ce qu'il précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui a fait le choix de retenir les sociétés sus-indiquées,

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/10/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'Antoine Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

